

Zeitschrift: Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires

Herausgeber: Empirische Kulturwissenschaft Schweiz

Band: 88 (1992)

Heft: 1-2

Artikel: Pratiques culturelles au quotidien dans deux cantons bilingues : Fribourg et Valais

Autor: Windisch, Uli

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-117801>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pratiques culturelles au quotidien dans deux cantons bilingues: Fribourg et Valais*)

Par *Uli Windisch*, en collaboration

Le problème des relations entre les différentes communautés linguistiques de notre pays a souvent été approché à un niveau très global. Dans le cas présent, il s'agit d'examiner ces rapports de manière plus approfondie et au niveau très concret du canton. Tout le monde connaît l'existence de cantons multilingues, mais on sait mal comment fonctionnent ces rapports intercommunautaires dans la vie de tous les jours.

L'objectif a donc été de déterminer plus précisément comment cela se passe concrètement à Fribourg et en Valais en présentant un tableau synthétique des activités quotidiennes intercommunautaires, au plan linguistique, mais aussi aux plans économique, politique, social, culturel et associatif.

Du point de vue méthodologique, notre démarche a été essentiellement anthropologique, impliquant ainsi la présence régulière des chercheurs sur le terrain et la pratique de techniques telles que l'observation participante et l'entretien non directif. Parallèlement, nous avons mené des recherches documentaires et, en particulier, effectué des analyses de presse.

Les résultats sont, de ce fait, issus de deux types de données:

- a) l'analyse de documents écrits (presse, publications d'association, résultats de votations);
- b) l'analyse des procès-verbaux d'entretiens et d'observations participantes.

Dans ces quelques pages, nous apportons un certain nombre d'illustrations des résultats. Pour une présentation exhaustive des travaux et des études de cas, le lecteur voudra bien se reporter à l'ouvrage, en deux volumes.

Le premier type de données pourrait être qualifié de données factuelles. Il s'agit notamment de l'analyse de la presse alémanique valaisanne et fri-

*) Contribution parue dans le cadre du programme national de recherche 21 «Pluralisme culturel et identité nationale» Série: Résumé des projets, Bâle 1991. Avec l'autorisation de la Direction du PNR 21. Le projet était sous la direction de Uli Windisch avec la collaboration de Didier Froidevaux, Denise Mäder, Claudine Brohy, Christine Chachereau-Widmer, Anita Gasser, Marcel Kuonen, Jean-Pierre Meyer, Kurt Schnidrig. Les résultats seront publiés intégralement dans le livre «Les relations quotidiennes entre Romands et Suisse Allemands (Fribourg et Valais)», éd. Payot 1992, 2 vol.

bourgeoise, des publications de la *Deutschfreiburgische Arbeitsgemeinschaft* (DFAG dorénavant) et des votations fédérales de 1974 à 1988.

1) *Analyse des publications de la DFAG*. Cette association a été fondée en 1959 dans le but de soutenir et de défendre la culture et la langue alémaniques dans le canton de Fribourg. Pour diffuser ses revendications, faire connaître ses prises de position et ses activités, la DFAG recourt (à recouru) à trois séries de publications:

- a) *Der Deutschfreiburger*, qui est sa feuille de communication interne et qui renseigne sur la vie de l'association, sur ses interventions publiques et ses prises de position dans la politique des langues du canton;
- b) Les *Schriftenreihen der DFAG*, série de petits ouvrages s'adressant à un public plus large que les seuls membres de l'association;
- c) le supplément «*Betrifft: Deutschfreiburg*» des *Freiburger Nachrichten* dont s'occupe la DFAG, en comptant ainsi sensibiliser et interpeler un large public par rapport à la situation de la minorité alémanique de Fribourg.

Der Deutschfreiburger compte 31 numéros. Le premier numéro (no 0) a paru lors de la fondation de l'association en 1959, le dernier (no 30) date de 1984. Il faut noter une interruption de 1978 à 1983. De par sa fonction de feuille de communication interne, le thème le plus souvent abordé est la DFAG elle-même (83 mentions), que ce soit en relation avec la remise de son prix culturel, des interventions publiques ou des communications internes. Le deuxième thème porte sur l'utilisation des langues, en particulier l'utilisation équitable du français et de l'allemand, sur le domaine public (73 mentions). Les articles, généralement très courts, passent au peigne fin tout le canton de Fribourg pour y déceler les injustices dans l'égalité des langues. Avec 55 mentions apparaît régulièrement une réflexion plus fondamentale (toutefois tournée vers des applications concrètes): philosophie de la langue, utilisation de la langue standard et du dialecte, rôle de la langue dans les contacts entre les groupes. Relevons un dernier thème important (39 mentions): il s'agit de la problématique scolaire. Pour la DFAG, l'école, dans un canton bilingue doit tenir compte de la coexistence des deux langues et assurer une formation complète pour chaque communauté. De nombreuses revendications vont dans ce sens.

Les *Schriftenreihen* comprennent 12 fascicules, dont 6 présentent quelques aspects de la culture alémanique fribourgeoise, 3 autres sont consa-

crés aux lauréats du prix culturel de la DFAG et 3 (nos I, IV, X), enfin, étudient les grandes lignes de la politique des langues dans le canton de Fribourg (ou, dans l'optique de la DFAG, l'absence d'une telle politique...). Ce sont ces derniers numéros qui nous intéressent le plus directement. Le no I parle de l'Etat de Fribourg et de sa minorité linguistique en reprenant la «petite question» du député Etter du 16.10.1958. Ce député exige du gouvernement une prise de position claire par rapport à la question du bilinguisme, en particulier dans les domaines suivants: le tribunal cantonal, l'armée, la représentation de la minorité linguistique et confessionnelle parmi les cadres de l'administration, la feuille officielle, la signalisation routière, les écrits sur les chantiers et l'administration cantonale. Dans sa réponse du 31.1.1959, le Conseil d'Etat, même s'il admet que tout n'est pas encore réglé, a cependant tendance à déléguer la responsabilité à d'autres organismes, ou à prononcer des principes généraux qui l'engagent peu. Le no III contient la première requête de la DFAG au Conseil d'Etat, requête dans laquelle l'association fait part du malaise qui se ferait de plus en plus sentir chez les Fribourgeois alémaniques en raison de discriminations. Les points critiqués sont les suivants: les employés de l'Etat ne maîtrisent pas suffisamment l'allemand, les inscriptions sur les bâtiments administratifs et les panneaux indicateurs ne sont qu'en français, de même que l'impression des patentes et des diplômes cantonaux, les futures enseignantes, y compris alémaniques, ne peuvent fréquenter que des cours en français. La réponse du Conseil d'Etat va dans le même sens que celle donnée à la question du député Etter. Dans ce numéro paraît aussi un important dossier, constitué d'un échange de lettres à propos de la signalisation routière. Pour le Conseil d'Etat, il ne s'agit que d'une question de détail. Celui-ci ne se rend pas compte de la valeur symbolique qu'elle représente pour la DFAG. On trouve aussi dans ce numéro la deuxième requête de la DFAG, qui a été déposée sous forme de pétition au Conseil d'Etat (le 23.3.1962), afin d'en augmenter l'impact et d'en rendre l'accès plus facile au public. La pétition traite de certaines mesures immédiates et concrètes, de directives pour l'administration et de l'engagement des fonctionnaires. Mais surtout, elle demande une modification de l'article 21 de la Constitution de 1857 (qui déclare le texte français être le texte original) et des modifications dans le sens d'une loi sur les langues plus détaillée. La réponse du Conseil d'Etat viendra six ans plus tard, en 1968. Celle-ci figure, entre autres choses, dans le no IV. Le gouvernement cantonal admet que la situation actuelle est insatisfaisante. Il accepte l'offre de l'Institut fribourgeois qui, en commun et paritaire avec la DFAG, veut examiner la situation et proposer des solutions concrètes. De ce fait,

l'exécutif renonce à former lui-même une commission. Pour l'essentiel de la réponse, une modification de l'article 21 est souhaitable et cet article pourrait être éventuellement complété par une loi sur les langues plus détaillée. Mais, dans l'ensemble, la réponse du Conseil d'Etat reste dans un flou artistique considérable. Le gouvernement cherche à exprimer sa bonne volonté envers la minorité linguistique, mais, concrètement, ne s'active pas beaucoup pour proposer des changements. De son côté, la DFAG se réjouit de l'aspect clairement positif de cette réponse, tout en la trouvant peu explicite sur les questions concrètes.

La Charte des langues, issue des travaux de l'Institut fribourgeois et de la DFAG, sera remise le 24.12.1968. A ce stade, elle ne comprend que les principes généraux, d'essence littéraire et philosophique. Les autres volets, qui devaient être consacrés à l'examen des situations concrètes, ne verront jamais le jour, la DFAG y ayant renoncé explicitement en 1976. La Charte des langues, en final et malgré les discours solennels qui l'avaient entourée, n'aura pas eu un impact très grand sur la question des langues à Fribourg.

Quant au no X, il prend position sur la loi scolaire et le droit des langues (1981). Les exigences de la DFAG peuvent se résumer en deux points:

a) les tâches spécifiques que le bilinguisme cantonal impose à l'école doivent être reconnues (contribuer à une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de l'autre groupe linguistique);

b) la liberté des langues doit être garantie aux élèves. Ils doivent pouvoir choisir la langue d'enseignement indépendamment de leur langue maternelle et de leur lieu de domicile. Mais la DFAG ne pourra pas beaucoup influer sur la version définitive de la loi.

Cette série de publications, très précieuse, permet, outre les informations sur la vision de la DFAG qu'elle apporte, de retracer de manière plus objective les différentes étapes du problème «linguistique» sur le plan politique. Cet historique met en évidence la lenteur avec laquelle évoluent les différents aspects soulevés par la DFAG et repris actuellement par le champ politique (motion Jutzet, création du Parti alémanique fribourgeois).

La dernière série de publication est «*Betrifft: Deutschfreiburg*» dans les Freiburger Nachrichten. Ces articles couvrent une pleine page et leur but est de familiariser le grand public avec les préoccupations de la DFAG. Les thèmes abordés, en résumé, sont les suivants:

- la minorité alémanique de Fribourg est méconnue; par ailleurs, elle doit sauvegarder son identité linguistique;

- les activités culturelles et linguistiques alémaniques (théâtre, littérature, poésie);
- l'aspect politico-juridique: un article se réfère au droit des langues, tandis qu'un autre mentionne la Charte des langues qui se veut une base à un droit des langues équitable;
- l'utilisation des langues et du dialecte dans différents domaines, le rôle de la langue dans les contacts intergroupes, le bilinguisme individuel et de groupe.

Cet ensemble de thèmes, véritable fil rouge à travers tous les suppléments, situe les réflexions et les revendications à un niveau plus individuel et privé que public et politique. Il apparaît que les buts des deux publications ne sont pas les mêmes:

- *Der Deutschfreiburger* passe le paysage politico-linguistique fribourgeois au peigne fin pour y déceler toutes les injustices et les changements. Il en découle beaucoup de revendications;
- *Betrifft: Deutschfreiburg* doit favoriser une prise de conscience de l'identité culturelle et linguistique sur un plan individuel. Il y a peu de revendications, plutôt un appel à une plus grande loyauté envers la communauté alémanique.

2) *Analyse des Freiburger Nachrichten* sous l'angle de la coexistence linguistique. Le premier fait marquant est l'augmentation des articles en rapport avec ce thème pour la période 1955–1984, pour un total de plus de 800 articles. Pour les années 1985 à 1990, ce sont près de 500 articles qui ont été recensés. Cette croissance rapide du nombre d'articles relatifs à notre thème de recherche montre l'importance qu'on y attache dans le canton de Fribourg et, en particulier, dans ce quotidien. Les principaux thèmes sont les suivants (période 1955–1984):

- les écoles (tous niveaux) (217 articles). En matière de cohabitation linguistique, la question scolaire est un sujet très important. Les Alémaniques ont constamment revendiqué une amélioration de l'instruction et de la formation en langue allemande, obtenant peu à peu satisfaction;
- les langues officielles (191 articles). Ce thème est pris ici sous l'aspect de la représentation de la minorité au niveau politique, administratif et législatif. Il est surtout question de l'information donnée par l'administration et du bilinguisme et/ou de la bilinguisation de l'administration cantonale et communale. C'est ici que l'on retrouve les interventions des députés au Grand Conseil et en particulier les discussions autour de la motion Jutzet (voir ci-dessous);
- les associations culturelles (DFAG, ...) (90 articles). Le quotidien

Freiburger Nachrichten consacre une place importante aux activités culturelles, principalement de langue allemande. Il devient ainsi un relais privilégié entre les associations germanophones et la population alémanique;

– les noms des lieux et des rues, les affiches (68 articles). Ici est en jeu la lisibilité, sur le domaine public du caractère bilingue de Fribourg, par le biais des noms de lieux proprement dits, des panneaux indicateurs et de la signalisation routière en général. Les revendications des Alémaniques au sujet des noms des rues en ville de Fribourg (inscriptions bilingues et «résurrection» des anciens noms à consonance germanique) constituent un point sensible de cette rubrique.

Pour les années 1985 à 1990, on retrouve les mêmes thèmes principaux (les écoles: 106 articles, les activités culturelles: 42 articles, etc.). Avec 122 articles, c'est la question de l'officialité des langues qui vient en première position, en raison du débat final autour de la motion Jutzet.¹

On remarque ainsi une parenté certaine entre les thèmes abordés par la DFAG et ceux traités par les Freiburger Nachrichten. Ce quotidien apparaît réellement comme un soutien des revendications germanophones ou, dans les autres cas, comme leur porte-parole.

3) Parallèlement, les relations entre Alémaniques et Romands en Haut-Valais, telles qu'elles apparaissent dans la presse quotidienne et les périodiques de 1892 à 1988, font aussi l'objet d'une analyse. On observe clairement certaines phases sur cette période, caractérisées par des problèmes spécifiques. En voici quelques exemples:

– la méconnaissance et l'isolement du Haut-Valais et de sa langue est un fait marquant avant tout dans les années 1948–1958;

– la domination du français et la crainte d'une «Verwelschung» du Haut-Valais est un phénomène apparu au tournant du siècle (1892–1905), puis à nouveau dans les années cinquante. Mais ce thème est présent sur l'ensemble de la période, surtout dans sa composante linguistique (les Romands ne veulent pas parler allemand, le dialecte est une barrière, les Haut-Valaisans s'adaptent linguistiquement trop vite). Il faut souligner que le thème du dialecte dans la presse est récent (dès 1960) et qu'il apparaît avec une certaine régularité dans les années 1980;

– les relations entre Haut et Bas-Valais doivent être améliorées. Cet aspect est lié notamment à l'introduction de la deuxième langue nationale à l'école primaire (phase «exploratoire» dès 1967) et est repris dans la presse régulièrement dès 1980. Il en va de même des expériences d'échanges d'élèves (1981–1987). Ce phénomène est-il lié à un change-

ment à la tête de l'Instruction publique? Par ailleurs, on insiste sur le fait que, généralement, les connaissances linguistiques sont mauvaises, de même que la connaissance de l'autre;

– le Haut-Valais est désavantagé dans l'administration cantonale et sur le plan politique. Ce thème apparaît une première fois dans les années 1948–1950, où l'on déplore la sous-représentation haut-valaisanne au gouvernement, la domination (exclusive) du français dans le travail des commissions et le fait que la correspondance de l'administration, à destination du Haut-Valais, est encore trop souvent en français. Il réapparaît dans les années 1980–1988; pendant cette période, on met alors en évidence les options politiques différentes entre les deux parties du canton et les résultats opposés dans les votations cantonales et fédérales [voir ci-dessous chiffre 4].

4) *Analyse des votations fédérales 1974–1988* dans les cantons de Fribourg et du Valais. Cette étude porte sur 117 votations. L'interprétation des différences dans le comportement des votants requiert la plus grande prudence, dans la mesure où les oppositions ne sont que très rarement réductibles au seul critère linguistique. Cependant, on peut faire des constatations intéressantes. Dans le cas du Valais, à titre illustratif:

– globalement, dans le 37% des votations, soit 43 cas, la différence dans les résultats entre les deux parties linguistiques est comprise entre 10 et 35%. Si l'on y ajoute les 6 votations, pour lesquelles il y a eu opposition (oui versus non), mais sans que la différence ne dépasse 10%, on obtient un total de 42% des votations dans lesquelles le Haut-Valais se différencie fortement du Bas-Valais;

– sur les 6 votations, depuis 1980, traitant de politique des transports, les deux groupes linguistiques votent fondamentalement de manière différente. Le Valais réfléchit une situation observable sur le plan national, qu'on observe partiellement dans le canton de Fribourg. Toutefois, la ligne de séparation ne suit pas exactement la frontière linguistique;

– le Haut-Valais est plus ouvert aux problèmes des consommateurs et des locataires, et davantage prêt à protéger ces intérêts par la loi;

– les votations sur des sujets de droits politiques et personnels donnent, comme dans les cas de politique fiscale et financière ou encore dans les cas touchant à l'agriculture, une image très hétérogène. Le comportement différentiel des votants doit ici être abordé de cas en cas. Ainsi, l'avortement est refusé dans tout le canton (catholique) et même plus fortement dans le Haut-Valais. Le droit matrimonial est jugé semblablement sur le plan cantonal, mais il se trouve des districts qui le rejettent

des deux côtés de la Raspille. Si le Valais romand refuse l'égalité des droits entre hommes et femmes, le Haut-Valais l'accepte. De plus, dans deux votations, le Haut-Valais s'exprime en faveur d'une extension des droits politiques (abaissement de l'âge des votants à 18 ans, double oui à l'initiative et au contre-projet), ce que le Bas-Valais refuse. Dans deux autres cas, la situation est tout à fait inverse: le Haut-Valais accepte l'élévation du nombre de signatures pour les référendums, tandis qu'il refuse une modification du code pénal; le Valais romand se comporte là exactement de la manière opposée;

– sur les questions sociales (semaine de 40 heures, vacances supplémentaires, abaissement de l'âge de l'AVS), apparaît une grande unité cantonale.

Concernant le canton de Fribourg, où l'analyse porte sur 97 votations pour la période octobre 1974–juin 1988, on constate une relative homogénéité des 7 districts. Ceux-ci ne s'écartent, en moyenne, que de 4 à 6% environ de la moyenne cantonale. Le district alémanique de la Singine et le district bilingue du Lac se comportent de manière très semblable dans la majorité écrasante de toutes les votations. Dans 67 cas sur 97, la différence entre les deux districts est inférieure à 5%, dans 24 autres votations, elle se situe entre 5 et 10%. Seuls 6 scrutins montrent une différence supérieure à 10%, comprise entre 11 et 22%. Mais cela ne signifie pas que ces deux districts adoptent une position dissemblable du reste du canton: ce cas de figure ne se présente que quatre fois. Dans deux autres cas, le district de la Sarine fait corps avec les deux districts précédents. Par ailleurs, la Singine se prononce différemment des autres districts dans 4 cas. Le district du Lac, quant à lui, accepte seul la réduction des subventions en matière de santé.

Globalement (sur 97 votations) on peut constater, dans 20 cas, un comportement différent des deux districts du Lac et de la Singine, seuls ou conjointement avec la Sarine. Il apparaît ainsi clairement une attitude différenciée entre les districts alémaniques et francophones du canton de Fribourg. La partie romande est favorable au subventionnement, tandis que la partie alémanique se prononce pour des réductions de subventions. Sur les 4 votations portant sur l'énergie atomique, les districts du Lac et de la Singine se montrent plus favorables à l'atome que les districts romands. Les questions de politique des transports reproduisent en partie l'opposition entre les deux groupes linguistiques nationaux. Dans ce cas, le district de la Sarine se comporte comme la Suisse alémanique.

Le deuxième type de données provient directement de la recherche sur le terrain et de l'observation participante. La matière première est constituée des entretiens non directifs que nous avons menés dans plusieurs lieux.

1) Nos travaux permettent de dessiner une première image de la coexistence linguistique *du canton de Fribourg*, pris *dans son ensemble*. Le discours des Fribourgeois fait apparaître plusieurs dimensions, à savoir la coexistence harmonieuse entre Fribourgeois, les revendications alémaniques et la crispation romande. Quand on parle «d'harmonie fribourgeoise», on fait référence à l'esprit de compromis, d'entente et de consensus qui prévaut entre Fribourgeois de souche. Le problème – ou les difficultés – linguistiques est donc importé, du fait de l'immigration, essentiellement alémanique, liée à l'industrialisation. Cette vision unitaire est surtout romande. Si des Alémaniques fribourgeois s'y réfèrent aussi, ils ne manquent pas de l'assortir de revendications (par exemple, la bilin guisation du Tribunal de la Sarine). Cependant, chez les Romands, le discours de la bonne entente coabite avec un discours majoritaire, qui traduit une crispation certaine. On rapporte alors la situation fribourgeoise à la situation nationale, ce qui transforme le majoritaire (cantonal) en minoritaire. C'est ici qu'on en appelle avec force au principe de territorialité, avec lequel on ne transige pas. Par opposition, du côté alémanique, on conçoit la frontière linguistique plutôt en termes de zone bilingue, ce qui implique que les communes doivent s'adapter à la réalité des faits.

2) Certains lieux ont été abordés en profondeur, en raison de l'intérêt spécifique que présente leur situation. Parmi ceux-ci, nous mentionnerons rapidement trois exemples. *La commune de Marly*, située à la périphérie sud de Fribourg, se trouve clairement dans la partie francophone du canton. Cette commune a connu une forte croissance démographique ces dernières décennies, ce qui a posé un certain nombre de problèmes. La principale transformation dans la vie de ce village est sans doute l'installation d'une usine de CIBA-GEIGY (1963), qui a eu pour conséquence l'arrivée d'un certain nombre d'Alémaniques, en majorité des cadres de l'entreprise. Ces nouveaux citoyens ont amené de nouvelles idées (notamment dans le domaine social: ludothèque, passeport-vacances) mais aussi des attentes nouvelles (création de classes alémaniques dans la commune). Il apparaît ainsi qu'un événement à priori économique (l'arrivée d'une nouvelle entreprise) a des effets secondaires pas toujours prévus ou, du moins, difficiles à gérer (croissance rapide de la commune, risque de séparation entre les anciens et les nouveaux habitants, revendi-

cations de type linguistique, ...) et modifie profondément la physionomie du village. La recherche sur le terrain dans cette commune permet de mettre en évidence quelques dimensions de la vie marlynoise. Par exemple, le thème des écoles est central dans la situation de cette commune. Presque tous les interlocuteurs en parlent spontanément. La pratique actuelle de Marly, en matière de scolarité est la suivante: Marly n'a que des écoles francophones, mais la commune paie l'écolage et les transports pour les élèves alémaniques qui souhaitent fréquenter les classes alémaniques en ville de Fribourg.² Par cette pratique et selon certains interlocuteurs, Marly accepte de payer sa propre germanisation, ou dans tous les cas, favorise la séparation des enfants. Cependant la plupart des interlocuteurs romands sont d'accord pour dire que cette pratique répond aux besoins des Alémaniques et est tout à fait adéquate. Elle rencontrerait même l'approbation générale de la population. Les Alémaniques s'en accommodent aussi, même si auparavant ils ont eu l'espoir que des classes de langue allemande s'ouvrent à Marly. Si les statistiques démographiques prouvent que la proportion des Alémaniques est restée très stable depuis 1950, le terme de «germanisation» évoque des positions différentes dans les entretiens. Pour quelques-uns, parler de germanisation est tout à fait exagéré alors que pour d'autres, il y a une germanisation évidente; d'autres encore ne perçoivent pas de germanisation, mais affirment spontanément qu'une telle évolution ne serait pas souhaitable, au nom d'une identité romande. En ce qui concerne l'intégration sociale des Alémaniques, il apparaît tout d'abord un paradoxe: si, d'une part, les gens estiment que les Alémaniques sont bien intégrés, ils précisent, d'autre part, qu'il n'y a pratiquement pas de contact entre les groupes linguistiques. Il faut en fait distinguer entre les contacts qui ont lieu dans le cadre de sociétés, d'organisations et les contacts spontanés qui semblent, eux, absents. Dans les sociétés et dans la politique communale, les Alémaniques jouent un rôle très actif. En final, Marly qui se veut francophone fait de larges concessions à la minorité alémanique, en éditant par exemple l'organe officiel de la commune ainsi que tous les formulaires dans les deux langues. Mais il serait abusif de réduire les oppositions entre les habitants au seul clivage linguistique; en effet, les divergences séparent aussi anciens et nouveaux habitants.

3) *La commune de Courgevaux*, dans le district du Lac et touchant le chef-lieu bilingue de Morat, est un autre cas, pour lequel l'analyse en profondeur apporte beaucoup du point de vue de la réalité quotidienne des relations entre Alémaniques et Romands. Par rapport à certaines communes de la Sarine, les communes du Lac ont une plus longue prati-

que de la cohabitation. Il est donc particulièrement intéressant d'essayer d'en dégager les principales composantes. Cette cohabitation a parfois abouti à une sorte de mélange linguistique: une frange de la population n'est ni vraiment alémanique, ni vraiment romande. Bien qu'officiellement de langue française, Courgevaux suit une politique de bilinguisme assez conséquente. Une telle pratique est loin d'être courante dans toutes les communes traversées par la frontière linguistique. Tous les écrits administratifs sont rédigés soit dans les deux langues, soit dans la langue du destinataire. Seuls des détails révèlent le caractère (officiellement) francophone de la commune (l'en-tête de la commune est uniquement en français). L'assemblée communale se déroule de manière parfaitement bilingue, c'est-à-dire en français et en dialecte. Tous les propos sont généralement traduits ou, du moins, résumés dans l'autre langue. Les quatre derniers syndics avaient tous des compétences bilingues, leur permettant (au minimum) de s'exprimer dans les deux langues. Cependant, il ressort des entretiens que l'adoption d'une politique de bilinguisme peut être considérée comme une concession à la réalité linguistique, décourageant des revendications supplémentaires de la part des Suisses alémaniques. Ce compromis semble bien accepté, même si certaines personnes se montrent réticentes. La question scolaire a, dans les années 1970, profondément divisé cette commune. Courgevaux s'est catégoriquement opposée à prendre en charge l'écolage d'élèves alémaniques à Morat. Certains parents ont refusé de les assumer. Finalement, la commune de Morat n'a plus voulu accepter les élèves de Courgevaux. Ce fut le début de la fameuse période des «bagarres», à laquelle plusieurs personnes font allusion. Cette situation aurait amené quelques parents à quitter Courgevaux pour éviter de mettre leurs enfants à l'école française. Les rapports entre les communautés linguistiques sont devenus plus tendus par le fait que de nouveaux habitants ont réclamé d'emblée une scolarisation en allemand alors que certaines anciennes familles alémaniques ont toujours accepté d'envoyer leurs enfants à l'école française. La situation s'est améliorée avec l'introduction du cycle d'orientation et grâce aux conventions scolaires avec les communes avoisinantes. Actuellement, les élèves alémaniques se déplacent dès la première année scolaire et les élèves romands à partir de la troisième année. Sur un plan général, Courgevaux apparaît réellement comme bilingue: la majorité des habitants comprend le français et le dialecte. Il faut relever qu'à Courgevaux et à l'inverse du «modèle» qui prévaut généralement, les compétences bilingues ne sont pas le monopole des Alémaniques, en raison notamment de la contiguïté du centre régional (Morat). Bien que l'entente entre les communautés linguistiques soit bonne en ce moment, un

léger malaise se manifeste du côté romand. L'idée d'une majorité alémanique (réelle ou imaginaire) qui s'impose semble souvent présente à l'esprit des gens. A Courgevaux, l'avancée alémanique, comme dans plusieurs communes avoisinantes, est une réalité presque tangible: dans les cas de Greng et de Meyriez, les francophones sont maintenant fortement minoritaires. Tous les interlocuteurs confirment que la plupart des nouveaux arrivants sont d'origine suisse alémanique. L'ouverture de la N1, la possibilité d'envoyer les enfants à l'école allemande, la proximité du lac, des terrains à un prix encore abordable sont autant d'attraits pour les Bernois et les Alémaniques.

Ici encore les relations linguistiques recouvrent plusieurs dimensions: les relations entre Alémaniques et Romands à la frontière certes, mais aussi les rapports «centre régional-périphérie», les aspects financiers, importants pour une petite commune (dans la question scolaire notamment), le «décalage» entre anciens et nouveaux habitants, le contexte linguistique avoisinant.

4) *Morat, ville bilingue et chef-lieu d'un district bilingue.* Si le district du Lac est officiellement bilingue, la ville de Morat est, elle, officiellement de langue allemande; mais on la considère de fait, au même titre que la ville de Fribourg, comme une ville bilingue. Le district du Lac est une entité hétérogène au-delà du clivage linguistique. Un interlocuteur, par exemple, distingue les sous-régions suivantes:

- le Vully francophone, protestant et radical, orienté vers Morat (et Neuchâtel);
- la région de Chiètres, alémanique et protestante, fortement tournée vers Berne;
- la région de Morat, alémanique, protestante et radicale, avec une minorité francophone;
- le Haut-Lac francophone (Barberêche, Courtepin, notamment), catholique et démocrate-chrétien, orienté vers la ville de Fribourg;
- le Haut-Lac alémanique, catholique et orienté vers la Singine.

Ancien baillage commun de Berne et de Fribourg, Morat a toujours été proche de Berne, pour des raisons géographiques, mais aussi linguistiques (le dialecte de Morat ne se distingue pratiquement pas du bernois), religieuses et politiques. Ces composantes mettent aussi en évidence la diversité de la minorité fribourgeoise alémanique: la Singine est catholique, possède un dialecte propre, se défend d'être assimilable à la Suisse allemande, etc. Finalement, la commune de Morat, tout comme le district, est composée de plusieurs minorités (linguistiques, politiques,

confessionnelles) qui se recoupent ou se superposent à différents niveaux (commune, canton, Confédération). Les rapports entre les deux communautés linguistiques, au quotidien, sont généralement qualifiées de bons. La communication est, en effet, facilitée par le bilinguisme, plus ou moins poussé, de la majorité des Moratois. Un Alémanique remarque que les Alémaniques ont tendance à surestimer l'entente interlinguistique par rapport à la perception qu'en ont les Romands. Certains propos romands, en effet, font état d'une certaine tension.

Pour des raisons tant économiques que touristiques, les autorités moratoises soignent l'image bilingue de la ville. Cependant, plusieurs Romands, mais aussi quelques Suisses alémaniques, pensent que Morat est une ville suisse allemande. Ce sont les Alémaniques qui voient leur ville comme étant, dans la pratique, bilingue. Les cadres municipaux sont bilingues. Les communications officielles sont, en principe, bilingues et on répond aux administrés dans leur langue. Le Conseil communal comprend neuf sièges; actuellement un Romand y est présent. Signalons qu'il n'existe aucune règle, même tacite, qui garantirait une certaine représentation linguistique de la minorité. Les délibérations ont lieu essentiellement en suisse allemand. Toutefois, les conseillers communaux alémaniques sont suffisamment bilingues pour comprendre le membre romand; ce dernier comprend très bien le dialecte et s'exprime même un peu dans cette langue. Au législatif de la ville, où quatre conseillers généraux sur cinquante sont francophones, l'élément alémanique domine (logiquement): le procès-verbal et le règlement communal sont rédigés uniquement en allemand, le président (de 1983 à 1991) a toujours été alémanique. Il apparaît au travers des entretiens que, pour s'engager dans la vie politique locale, un Romand doit posséder de bonnes notions d'allemand, sinon de dialecte. Seul le parti socialiste aurait un «groupe» romand, le parti radical apparaîtrait, aux yeux des francophones, comme «deutschsprachigorientiert».

A Morat aussi la question scolaire joue un rôle important. Il est rare qu'un interlocuteur n'aborde pas cette question. En 1984, un cercle scolaire francophone, comprenant les communes de Morat, Meyriez, Greng, Montilier et Courgevaux, a été créé au grand soulagement des Romands qui craignaient la disparition de l'école française, jusqu'alors Ecole Libre Publique. Des tensions existent entre Alémaniques et Romands; ces derniers ont l'impression de souvent «passer après les écoles allemandes». Quant au cycle d'orientation (CO) qui rassemble dans un même bâtiment les deux sections linguistiques, il a évolué vers une plus grande séparation. C'est ainsi que le nombre des conférences des maîtres, mixtes, a diminué jusqu'à ce que ces conférences soient abolies. La

proposition de mettre côte-à-côte des classes des deux langues, plutôt que d'«enfermer» les Romands au sous-sol, a été rejetée de peur qu'elle ne crée des conflits. Des difficultés existent liées notamment au fait que le CO français dépend administrativement de la partie alémanique. Le directeur francophone n'a qu'une voix consultative dans la commission scolaire; celle-ci par ailleurs ne compterait qu'un seul Romand parmi sept à huit membres alémaniques. Les Romands ont donc l'impression d'être défavorisés, tandis que certains Alémaniques ont, eux, l'impression de beaucoup (trop) consentir aux Romands. Ces quelques remarques montrent combien il est important d'approcher les représentations et les visions subjectives des gens et de les confronter à la réalité des faits. On peut ainsi essayer de démonter certains préjugés ou jugements «tout faits».

5) *Panorama des relations entre Haut-Valais et Bas-Valais, vues par les Haut-Valaisans.* Il faut rappeler tout d'abord qu'au début de nos travaux, nous avons lancé un appel, par voie de presse, à la collaboration des personnes intéressées. Cette opération a été très fructueuse dans le cas du Haut-Valais, puisque ce sont environ 100 personnes qui se sont annoncées pour apporter leur vision sur la situation valaisanne. Il résulte de ces entretiens un panorama de la coexistence linguistique, qui prend un peu des allures de «mur des lamentations». Les dimensions principales sont les suivantes:

- le problème linguistique, qui se traduit par la domination de la langue française, l'adaptation linguistique des Haut-Valaisans aux Bas-Valaisans, la barrière linguistique que représente le dialecte. Il faut ajouter les questions d'enseignement des langues, les échanges culturels et linguistiques;
- les différences de mentalité: issues notamment du passé historique (le Haut-Valais a «colonisé» le Bas-Valais), de la situation géographique fermée du Haut-Valais, de traits de caractère et de comportements différents plus généraux (préjugés, comportement au travail, etc.);
- les questions politiques et économiques. Ce domaine touche la question des subventions et des finances, de la centralisation et de la décentralisation, du poids économique de chacune des régions, en particulier dans le domaine de l'agriculture.

6) La *situation valaisanne* est aussi abordée d'un double point de vue, le point de vue *francophone* et le point de vue «*officiel*». Dans ce dernier cas, nous entendons la vision qui apparaît chez les chefs de service de l'administration cantonale et chez certains responsables politiques. L'adminis-

tration avoue ainsi poursuivre deux grands objectifs: l'unité cantonale et le respect des régions linguistiques. Sur le plan de son organisation, elle applique un «modèle», non obligatoire, selon lequel le chef de service et son adjoint sont de langue différente. Un stéréotype qui a cours en Valais romand est le suivant: les Haut-Valaisans sont sur-représentés dans l'administration centrale. Les données chiffrées le démentent, même dans les postes supérieurs en dépit de la structure affirmée ci-dessus et des plus grandes compétences bilingues des Haut-Valaisans. Dans le domaine politique, les Romands voient, dans les Haut-Valaisans, une minorité qui a un poids excessif, qui ne fait pas toujours preuve de solidarité cantonale. Par ailleurs, ils leur reconnaissent un caractère plus progressiste, notamment en faveur des droits populaires (autonomie communale, droit d'initiative à l'échelon communal; voir l'analyse des votations fédérales ci-dessus).

Sur le plan de la société civile, les organisations et les sociétés, tant économiques, professionnelles que culturelles et sportives, ont une même structure avec une organisation faîtière cantonale et des sous-sections linguistiques et régionales. La cohabitation peut alors osciller entre deux pôles, celui de la rencontre effective, tantôt chez l'un et tantôt chez l'autre, en pratiquant les deux langues, et le pôle de l'indifférence; là, les contacts sont des plus ténus. De plus, certaines associations sont totalement séparées, par exemple, les coiffeurs, les ferblantiers-appareilleurs, ou encore les philatélistes.

Un dernier fait marquant, à signaler dans ce bref résumé, est l'effort important du département de l'Instruction publique (et d'autres instances aussi) pour favoriser la connaissance de l'autre langue et les échanges interlinguistiques.

En conclusion, cette illustration partielle des résultats de nos travaux, conduits «sur le terrain», met en évidence un double phénomène:

- d'une part, l'importance des représentations sociales et des visions subjectives quant à la situation linguistique cantonale. Ces représentations divergent assez fortement selon que l'on est Romand ou Alémanique. Celles-ci ne sont en aucun cas réductibles aux préjugés, stéréotypes et images véhiculées habituellement;

- d'autre part, et cela découle de la constatation ci-dessus, la complexité des situations concrètes, auxquelles on répond par la mise en place d'arrangements très pragmatiques.

Notes

- ¹ La motion Jutzet de 1982 demande l'inscription de l'égalité des langues dans la constitution fribourgeoise. La teneur de l'article 21 de cette constitution, datant de 1857 est la suivante:
 «Les lois, décrets et arrêtés devront être publiés dans les langues française et allemande. Le texte français est déclaré être le texte original.»
 Au terme d'un long débat, qu'il serait trop long d'expliciter ici (qui a révélé de manière privilégiée l'existence de deux représentations sociales, l'une romande et l'autre alémanique, fortement divergentes sur la situation interlinguistique), le peuple fribourgeois a accepté en septembre 1990 la nouvelle version que voici:
 «1 Le français et l'allemand sont les langues officielles. Leur utilisation est réglée dans le respect du principe de la territorialité.
 2 L'Etat favorise la compréhension entre les deux communautés linguistiques.»
 Relevons simplement le point essentiel de cette nouvelle norme: l'introduction dans la constitution du principe de la territorialité des langues. Il s'agit d'une «première» en droit suisse.
- ² Il faut signaler brièvement que cette pratique est actuellement fortement contestée. Le 22 novembre 1989, le Conseil général de Marly accepte, à une faible majorité, le nouveau règlement scolaire, qui institutionalise la gratuité de l'écolage pour les classes allemandes. Cette décision a amené un recours de la part d'une conseillère générale auprès du préfet du district de la Sarine. Celui-ci, en application du nouvel article 21 de la Constitution cantonale du 23 septembre 1990 (principe de la territorialité des langues), accepte le recours le 25 octobre 1990. L'arrêté préfectoral déclenche à son tour de nouveaux recours (de la part de la commune de Marly, de citoyens alémaniques notamment), déposés devant le Conseil d'Etat. L'exécutif cantonal a, quant à lui, donné tort au préfet. Cette décision a entraîné de nombreux recours, non encore tranchés au printemps 1992.